

LA FLÛTE ENCHANTÉE

Opéra en deux actes.

Musique de Wolfgang Amadeus MOZART.

Livret d'Emanuel SCHIKANEDER.

Créé à Vienne, Theater an der Wien,
le 30 septembre 1791.

Direction musicale	: Patrick DAVIN.
Mise en scène et Chorégraphie	: Julien LUBEK et Cécile ROUSSAT.
Décors	: Elodie MONET, Julien LUBEK et Cécile ROUSSAT.
Costumes	: Sylvie SKINAZY.
Lumières	: Clément BONNIN.



Nouvelle production : Opéra Royal de Wallonie.

DISTRIBUTION :

PAMINA : Magali DE PRELLE	PAPAGENO : Mario CASSI
PAPAGENA : Clémence TILQUIN	SARASTRO : Ethan HERSCHENFELD
LA REINE DE LA NUIT : Nili RIEMER	MONOSTATOS : Pietro PICONE
PREMIERE DAME : Priscille LAPLACE	L'ORATEUR : Roger JOAKIM
DEUXIEME DAME : Véronique NOSBAUM	PREMIER PRETRE : Arnaud ROUILLON
TROISIEME DAME : Federica CARNEVALE	DEUXIEME PRETRE : Xavier ROUILLON
TAMINO : Michael SPYRES	TROIS JEUNES GARCONS : Enfants de la Maîtrise

Orchestre, Chœurs et Maîtrise : Opéra Royal de Wallonie
Chef des Chœurs : Marcel SEMINARA
Directeur de la Maîtrise : Jean-Claude VAN RODE.

PRIX, transport compris :

1 ^e catégorie	: 73 € (adhérents)	-	76 € (non adhérents)
2 ^e catégorie	: 62 € (adhérents)	-	65 € (non adhérents)
3 ^e catégorie	: 47 € (adhérents)	-	50 € (non adhérents)
4 ^e catégorie	: 32 € (adhérents)	-	35 € (non adhérents)
Jeunes	: 15 € (adhérents)	-	18 € (non adhérents)

DATE LIMITE DE RESERVATION : VENDREDI 17 Septembre 2010

Tous les chèques à l'ordre de MUSICA VIVA sont à adresser à :
J. BOUVARD 14, Boulevard Depaquit 08200 SEDAN ☎ 03 24 27 14 53

DÉPART : CHARLEVILLE – Parking Voltaire – 11 h 30 précises.
SEDAN – Collège Turenne – 12 h 00 précises.

Pour tout problème avant le départ : J. BOUVARD 06 61 52 43 70
J-M. JOLLY 06 68 37 59 97

• DIE ZAUBERFLÖTE •

Die Zauberflöte raconte les aventures du prince Tamino qui, accompagné de l'oiseleur peureux Papageno, veut délivrer la jeune Pamina, fille de la Reine de la Nuit, enlevée par le mage Sarastro.

Après de multiples épreuves, Tamino pourra enfin rejoindre la jeune femme dont il est tombé amoureux...



À propos de *Die Zauberflöte*, Goethe disait que l'œuvre pouvait donner lieu à de multiples lectures, procurant un plaisir simple à la foule et livrant des trésors secrets aux initiés. Le livret de Schikaneder est en effet riche de références à la franc-maçonnerie et permet de nombreuses interprétations, ce dont ne se sont pas privés les commentateurs depuis la création de l'œuvre à Vienne en 1791.

Emanuel Schikaneder dirige à l'époque un petit théâtre dans le sud de Vienne.

Actif aussi bien en tant qu'impresario, comédien ou chanteur [il créera d'ailleurs le rôle de Papageno], ses affaires prospèrent tandis que Mozart connaît ses récurrents problèmes d'argent. Stimulé par le sujet que lui soumet son librettiste, le compositeur trouve là matière à exciter son imagination.

Il livre ainsi une partition d'une richesse mélodique, harmonique et instrumentale qui en font l'un des plus beaux opéras allemands jamais écrits.

C'est un habitué de Mozart qui sera au pupitre de cette nouvelle production.

Patrick Davin a en effet déjà dirigé trois opéras du compositeur à l'Opéra Royal de Wallonie [*Don Giovanni*, *Le Nozze di Figaro*, *Così fan tutte*] mais c'est la première fois qu'il s'attaque à *Die Zauberflöte*. Le reste de la distribution est composé de nouveaux venus à Liège avec notamment, à la mise en scène, les premiers pas sur une scène lyrique des talentueux Julien Lubek et Cécile Roussat. Nul doute que cette équipe proposera une vision originale et pleine de fantaisie de ce chef-d'œuvre de Mozart.

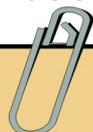
Durée approximative : 3 heures 15



en savoir plus

Extraits vidéos, biographie de Mozart, etc. >> [Site Web : http://musicaviva.free.fr](http://musicaviva.free.fr)

CD disponible en prêt >> [Médiathèque de Sedan](http://www.bm-sedan.fr/) http://www.bm-sedan.fr/



A noter sur vos agendas
Assemblée Générale

**Le Mardi 19 octobre 2010 à 17 h 00
au Collège Turenne**

La cotisation permet :



Cotisations 2010-2011

Jeunes : 3 €

Individuels : 10 €

Couples : 15 €

Familles : 18 €

Cotisation de soutien : > 18 €

- De payer l'assurance obligatoire pour les déplacements en autocar ;
- De couvrir les frais de diffusion des informations ;
- De participer au financement du spectacle musical offert à des jeunes élèves de collège ou à l'achat d'instruments à leur intention ;
- De proposer aussi un tarif préférentiel lors de vos sorties.